

Point actualités Coronavirus Portugal (17/03/2020)
FAM d'après informations SER / CAA de la zone

Résumé :

Le Parlement pourrait débattre mercredi d'une éventuelle déclaration de l'état d'urgence pour faire face à la pandémie de Covid-19.

En concertation avec le gouvernement espagnol, le Portugal a rétabli ses frontières terrestres, aériennes et maritimes avec l'Espagne, mais les marchandises peuvent continuer de circuler normalement.

L'agence de notation financière Standard and Poor's (S&P) considère que les risques du nouveau coronavirus pour l'économie portugaise sont « considérables », compte tenu de l'exposition de l'économie au secteur du tourisme (environ 8 % de la valeur ajoutée brute), et prédit que le pays reviendra au déficit en 2020.

1. Situation épidémiologique (16 mars)

331 cas identifiés. La région du Grand Lisbonne est la plus affectée (142), suivie par la zone Nord (138). Actuellement, sur 139 cas hospitalisés, 18 patients sont en soins intensifs.

2. Mesures sanitaires nouvelles

Depuis hier, en concertation avec le gouvernement espagnol, le Portugal a rétabli ses frontières terrestres, aériennes et maritimes avec l'Espagne : désormais, la circulation à des fins touristiques entre les 2 pays est interdite.

Les marchandises peuvent continuer de circuler librement.

3. Secteur AGRICULTURE-ALIMENTATION

La Confédération des Agriculteurs du Portugal rassure les consommateurs sur la sécurité des approvisionnement : les restrictions à la frontière portugaise ne visent pas les marchandises

Le président de la CAP a souligné qu'il était également essentiel de continuer à valoriser les produits nationaux, en consommant plus de fruits et légumes de saison, notamment les cerises, les pêches, les poires, les pommes et les raisins. Le transport de marchandises arrivant d'autres États membres reste également autorisé. Seuls les déplacements à des fins touristiques et de loisirs sont interdits.

Le ministère de l'Économie et le ministère de l'Agriculture ont créé un **groupe de suivi des conditions d'approvisionnement en produits alimentaires**, et ont présenté les **premières mesures destinées à amortir l'impact économique et financier** du Covid-19 dans le secteur agroalimentaire.

Le montant consacré aux **aides à l'exportation** octroyées par l'État portugais, dans le cadre de la diversification des marchés (notamment hors UE), ont été augmentées : elles passent de 250 M€ à 300 M€.

Les petites entreprises du secteur agroalimentaire auront accès à une **ligne de crédit de 200 M€** ouverte à l'ensemble des PME et TPE pour répondre aux besoins de trésorerie.

Les autorités publiques ont également créé un deuxième groupe de travail dédié au **suivi du fonctionnement de la chaîne alimentaire** avec le but d'assurer un suivi efficace de l'évolution de la situation économique des entreprises du secteur (ce groupe sera en contact direct avec les entreprises).